

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 3 novembre 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-103**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 3 novembre 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 24 octobre 2025.

Point de l'ordre du jour :

5.2. Propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 octobre 2025 – vie étudiante

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 octobre 2025,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 octobre 2025 concernant la vie étudiante.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire relatives à la vie étudiante, conformément aux avis et pièces joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 29
Membres présents : 23	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	Votes exprimés : 29
Total des membres présents et représentés : 29	Majorité requise : 15
	Pour : 29
	Contre : 0

Pièces jointes :

- avis et pièces de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 octobre 2025.

Fait à Tours,

EXERCICE 2025**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**
Séance du 16 octobre 2025**AVIS n°CFVU/2025-021**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 16 octobre 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 9 octobre 2025.

Point de l'ordre du jour :**3. Vie de l'étudiant****3.2. Bilan aides sociales 2024-2025**

.....

Vu le code de l'éducation notamment l'article L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

3.1. Bilan aides sociales 2024-2025**Exposé de l'avis :**

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le bilan des aides sociales versées au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Aides numériques	2024-25
Montant total des aides numériques allouées	19 936,40 €
Nombre de demandeurs	295
Nombre de bénéficiaires	217
Taux d'acceptation des demandes	74%
Taux de refus des demandes	14%
Montant moyen total accordé aux étudiants depuis le début du dispositif	92 € par étudiant

Aides sociales	2024-25
Montant total des aides sociales globales ponctuelles allouées	10 450,00 €
Nombre de demandeurs	14
Nombre de bénéficiaires	13
Taux d'acceptation des demandes	
Taux de refus des demandes	
Montant moyen total accordé aux étudiants depuis le début du dispositif	803,85 €

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur le bilan des aides sociales versées au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 30
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 20
Abstention : 0
Votes Exprimés : 20
Pour : 20
Contre : 0

Fait à Tours, le 23 octobre 2025,

Le Président du Conseil
Académique

Daniel ALQUIER